

La démarche projet 20/11/2020

La démarche projet

Document à destination des associations de la diaspora

Avertissement: Lors des rencontres avec nos partenaires de la diaspora, la demande de compréhension de la démarche projet est récurrente. Il existe déjà de nombreux écrits souvent trop complexes. Nous essayons ici de décrire aussi succinctement que possible les actions, activités et autres démarches à entreprendre et à réaliser. Ce document n'est donc pas complet et définitif, il est amené à évoluer en fonction des expériences de terrain et de sa compréhension.

1. Identifier et concevoir un projet

Les habitants du village ou de la commune sont à l'initiative du projet et les bénéficiaires sont impliqués dès la conception du projet. Pour être mis en œuvre, le projet doit être inscrit dans le **plan de développement économique et social (PDESC)** de la commune ou validé par le conseil communal.

Les associations de ressortissants viennent en appui à un projet de la commune, du village. La réussite du projet dépend tout d'abord de la bonne connaissance de l'environnement du lieu de réalisation. Le retour au pays d'un ressortissant doit être l'occasion de compléter, préciser et mettre à jour cette connaissance en rencontrant les autorités communales et villageoises et les bénéficiaires. Nous mettons à votre disposition, en annexe, une note sur les activités à réaliser lors d'une visite au village.

Il est important de veiller à **l'implication de tous les acteurs locaux** tels que les élus, la chefferie villageoise, les bénéficiaires mais aussi, les enseignants, les représentant des services de l'Etat, etc.

Une fois l'idée de projet arrêté, un diagnostic simple de l'existant doit être fait.

Un diagnostic, qu'est-ce que c'est?

Réalisé par un professionnel, le diagnostic permet de recueillir et analyser des informations concernant une situation ou un territoire avant de proposer des améliorations concrètes. Lors du diagnostic, on associe les bénéficiaires et un maximum d'acteurs, il est participatif.

Ensuite une **étude de faisabilité socio-économique et technique** sera réalisée par un bureau d'étude compétent.

Une étude de faisabilité, pour quoi faire ?

Un bureau d'étude analyse la faisabilité socio-économique et technique des solutions possibles et réalistes répondant aux objectifs du projet. Il décrit les options techniques envisageables et estime si elles sont réalisables socialement et économiquement et si elles sont adaptées aux conditions locales.

Cette étude doit aussi recenser les besoins en information, sensibilisation et formation de tous les acteurs du projet et proposer les actions à réaliser pour assurer la pérennité de la réalisation.

2. Planifier le projet et rechercher des financements

Les coûts de certains projets nécessitent la recherche de financements complémentaires.

Partenaires financiers en Ile-de-France et au-delà : collectivités, fondations, associations...

- $\hbox{-} \textbf{La R\'egion Ile-de-France} \ (\hbox{Dispositif Actions Internationales}) : \underline{\hbox{https://www.iledefrance.fr/actions-internationales-et-francophonie}} \\$
- La ville de Paris (2 appels à projets : SOLIDAE et SOLIDEV) : https://www.paris.fr/pages/lancement-trois-appels-a-projets-internationaux-de-la-ville-de-paris-aux-associations-parisiennes-solidae-solidev-et-le-label-paris-europe-6154
- Le FORIM (Appel à projets PRA-OSIM) : https://forim.net/activites/pra-osim/
- **Des bailleurs sociaux tels que Coallia** (Appel à projets Codéveloppement) : https://coallia.org/coallia-sengage/solidarite-internationale/appels-a-projets/
- Les collectivités territoriales de votre lieu de résidence : Commune, Département...
- Le Programme Solidarité Eau (appel à projet OSIM Eau) :

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps eau osim eau une initiative eau diaspora sahel a destination des acteurs associatifs de la solidarite internationale 2018.pdf

Des dispositifs existent aussi au Mali (Codéveloppement Mali :

https://forim.net/2019/05/29/programme-codeveloppement-mali-lancement-de-lappel-a-projets-2019-date-limite-24-juillet/)



La démarche projet 20/11/2020

→ La participation des bénéficiaires peut se faire par la valorisation de la main d'œuvre villageoise (travaux de fouille, de transport...).

3. Mise en œuvre et suivi des activités

Une fois que tous les financements sont obtenus, la réalisation du projet peut être mis en œuvre sous la **responsabilité de la commune** qui assure la **maîtrise d'ouvrage.** Elle signe les contrats avec les entreprises. Elle gère le suivi et contrôle des réalisations. A la demande de partenaires financiers, un compte bancaire spécifique à cette réalisation dit « **compte projet** » est ouvert par la commune.

→ Tout au long de la période de montage du projet et de la réalisation, il est recommandé de **prendre des photos** (lieux, travaux, fondations, formations, sensibilisations...).

Focus projets d'adductions d'eau potable (AEP)

Le service de l'eau est de la compétence de la commune qui peut déléguer ensuite le service public de l'eau à une association des usagers de l'eau potable (AUEP).

L'association des usagers de l'eau potable (AUEP) est composée de membres du village. Son bureau (président, secrétaire, trésorier...) doit avoir en son sein plusieurs personnes lettrées. Les femmes, premières responsables de l'eau, doivent faire partie des instances de cette association.

L'AUEP assure, en bonne entente avec la commune, la responsabilité de :

- la distribution de l'eau et de sa pérennité,
- la bonne gestion technique et financière.

Il faut identifier une personne qui assurera le petit entretien (formation prévue dans le projet).

Il y a **obligation de faire payer l'eau aux usagers,** le service de distribution génère des coûts qui doivent être pris en charge par les usagers. Nécessité de l'engagement des autorités communales et villageoises et des villageois.

4. Evaluation, rédaction des rapports et bilans

Une fois que la commune a signé la **réception définitive des travaux**, elle est tenue de présenter des rapports techniques et financiers aux différents partenaires.

Les responsabilités de la commune, maître d'ouvrage

La commune, maître d'ouvrage, a une fonction essentielle, « elle ne fait pas mais elle fait faire ». Sa responsabilité est de faire réaliser l'ouvrage, d'en suivre la réalisation et de le réceptionner, c'est-à-dire contrôler que l'ouvrage obtenu est bien conforme à ce qui a été négocié. Elle est propriétaire de l'équipement.

Si la commune ne dispose pas de l'expertise nécessaire, elle peut demander une maîtrise d'ouvrage déléguée (fait à la place de la commune) ou une assistance à maîtrise d'ouvrage (conseille la commune). Cette fonction peut être remplie par un bureau d'études, une agence de développement, une personne qualifiée...

La commune est responsable des **pièces justificatives** (factures, relevés bancaires, contrats, procès-verbaux de réunions et réception...) qui sont présentées aux partenaires financiers et techniques lors du bilan et pour les archives. Certains bailleurs peuvent exiger la réalisation d'une évaluation.

5. L'après projet

La commune s'assure de la bonne gestion de l'ouvrage et du fonctionnement des comités de suivi et de gestion. Les recettes des équipements doivent couvrir les dépenses de gestion et de maintenance et le renouvellement de l'investissement (amortissement).

La bonne gestion des équipements et du service assure la pérennité des installations au service de la population.



ANNEXE

La réussite d'un projet dépend tout d'abord de la bonne connaissance de l'environnement du lieu de réalisation. Le retour au pays d'un ressortissant doit être l'occasion de compléter, préciser et mettre à jour cette connaissance.

CARNET/CAHIER DE NOTES DE MISSION

Se munir d'un carnet ou cahier où seront notés les activités, les observations, les mesures, les réunions, les participants ... <u>Ecrire c'est être sûr de ne pas oublier</u>.

A CHAQUE FOIS NOTER LA DATE ET L'HEURE.

FAIRE DES PHOTOS DE TOUS LES EQUIPEMENTS

- photos d'ensemble et de loin pour bien situer l'équipement ;
- photos de près permettant de voir la réalisation complète (puits, pompe, intérieur jardin....);
- photos de très près lorsque détail important (élément cassé, plaque de caractéristiques...).

EAU:

Faire la liste des points d'eau et de leur état, les situer sur une carte du village

- Est-ce que le village manque d'eau :
 - o potable pour les humains,
 - pour les animaux,
 - pour les activités de maraichage.

Forages:

- Combien :
- Pour chaque forage :
 - Année de réalisation,
 - o Qui l'a réalisé?
 - Emplacement dans le village (indiquer sur une carte) carte Google jointe,
 - De quelle pompe est-il équipé (India ou autres) ?
 - o La pompe fonctionne-t-elle?

Puits (hors périmètres maraîchers) :

- Combien:
- Pour chaque puits :
 - Emplacement dans le village;
 - o Profondeur;
 - o Hauteur d'eau le matin,
 - o Y-a-t-il toujours de l'eau?
 - o Si non, quand tarit le puits?

Pour bien connaître la disponibilité de l'eau, il faut bien connaître les caractéristiques des puits. La démarche projet 20/11/2020

MARAICHAGE:

- Jardins collectifs : faire des photos
 - Noter l'emplacement exact : distance du village et orientation (Sud, Nord...);
 - Accès à l'eau : nombre de puits, emplacement et caractéristiques (profondeur, hauteur d'eau le matin...);
 - Y a-t-il des points d'eau, extérieurs au jardin, utilisés pour l'arrosage ?
- Jardins individuels:
 - o Combien:
 - o Emplacement:
 - Accès à l'eau : puits ou puisards ? profondeur, hauteur d'eau le matin (avant toute activité)

PERSONNES RESSOURCES AU VILLAGE:

Avoir une personne ressource au village c'est permettre à toute personne participant à l'élaboration du projet et sa réalisation d'obtenir rapidement des précisions ou des informations de terrain :

- sachant lire et écrire,
- ne voyageant pas beaucoup,
- connaissant bien le village,
- capable de suivre les diverses activités collectives,
- pouvant donner par téléphone des informations sur le village et les équipements.

NOTA: Cette liste ne contient pas toutes les questions et thématiques (école, santé, activités économiques...), toute autre information ou observation peut être notée.

Il faut être curieux, s'intéresser à tout et beaucoup noter, les détails sont toujours importants pour monter et réussir un projet.